PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 15 décembre 2015 à 19h00

L'an deux mille quinze le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 09, sous la présidence de Monsieur Denis BALDÈS Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDÈS, Maire.
M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoints, Mme DUBOURG, M. VERDIER, M. GABARD, Mme HOLGADO arrivée au point n° 4, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE arrivée au point 17, M. MONMARCHAN, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Mme QUERAL, M. BODIN, Mme LANDAIS, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir :
Mme MERCHADOU à M. BALDÈS, M. ELIAS à Mme DUBOURG, M. INOCENCIO à M. LORIAUD, Mme BERNARD à Mme BAUDERE, M. CAVALEIRO à Mme QUERAL.

Etait excusé :
M LIMINIANA.

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M Christian VERDIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 3 novembre 2015.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D/2015/163--Assistance technique sécurité incendie et accessibilité des personnes handicapées au Couvent des Minimes
D/2015/164--Adhésion à l'association Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC)
D/2015/165--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit du groupe de Blaye de l'association ' Alcooliques Anonymes '
D/2015/166--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Association de Consommateurs de la Haute Gironde
D/2015/167--Mise à disposition de deux salles municipales sises au 7-9, rue Urbain Albouy et d'une salle de l'école Grosperrin au profit de l'Amicale Laïque de Blaye
D/2015/168--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association 'Les Animaniacs'

D/2015/169--Mise à disposition de la salle 7 de l'ancien Tribunal au profit de l'association laïque du Prado
D/2015/170--Mise à disposition de la salle 3 de l'ancien Tribunal au profit de l'association 'L'Atelier Vidéo Pirate'
D/2015/171--Mise à disposition d'une salle mutualisée de l'ancien Tribunal au profit de l'association "Au fil des mots"
D/2015/172--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association 'Bastion des Gastronomes et Philosophes Blayais'
D/2015/173--Mise à disposition d'un local municipal sis 6, allées Marines au profit de l'association Blaye Nautique
D/2015/174--Mise à disposition de la salle 8 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Antenne interprofessionnelle locale de la Confédération Française du Travail de Saint André de Cubzac
D/2015/175--Mise à disposition de la salle 11 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Union locale CGT de la Haute Gironde
D/2015/176--Mise à disposition de la salle des Aînés au profit du Centre d'information et d'orientation de Blaye
D/2015/177--Mise à disposition de la salle 3 de l'ancien Tribunal au profit du club 'Questions pour un champion'
D/2015/178--Mise à disposition de la salle des Aînés au profit de l'association 'Les Cœurs joyeux'
D/2015/179--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de la Délégation Régionale Aquitaine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
D/2015/180--Mise à disposition des salles 1, 2, 4, 15, du Pigeonnier, de la Chapelle, du Cloître, du Narthex et d'un bureau du Couvent des Minimes au profit de l'association ' Conservatoire de l'Estuaire '
D/2015/181--Mise à disposition de 2 salles municipales situées au 7-9, rue Urbain Albouy au profit du Comité des œuvres sociales du canton de Blaye
D/2015/182--Mise à disposition de la salle des Aînés au profit de l'association 'Eglise évangélique des plus que vainqueurs'
D/2015/183--Mise à disposition des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'Église Réformée Évangélique de la Haute Gironde
D/2015/184--Nomination d'un avocat pour une mission d'assistance juridique dans le cadre d'un référé expertise concernant des désordres et des malfaçons sur le cinéma
D/2015/185--Mise à disposition des salles 1 et 2, ainsi que des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de la F.C.P.E. des collèges et lycées
D/2015/186--Mise à disposition des salles 1, 2, 4, de la Chapelle, du Cloître, du Narthex et d'un bureau du Couvent des Minimes au profit de l'association ' La Valériane '
D/2015/187--Mise à disposition de la salle 1 à l'étage du Couvent des Minimes au profit de l'association ' Les Oreilles Décollées '
D/2015/188--Mise à disposition de la Maison des Sociétés, de la salle de la Poudrière et du Couvent des Minimes au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye
D/2015/189--Mise à disposition de la salle 4 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Philatélique de Blaye
D/2015/190--Mise à disposition de la salle 9 de l'ancien Tribunal au profit de l'association Relais
D/2015/191--Mise à disposition des salles 1, 2, 4, de la Chapelle, du Cloître, du Narthex et d'un bureau du Couvent des Minimes au profit de l'association Sagittarius
D/2015/192--Mise à disposition de locaux situés au 7-9, rue Urbain Albouy au profit de l'Antenne locale du Secours Populaire Français
D/2015/193--Mise à disposition de la salle 4 et des salles mutualisées de l'ancien Tribunal au profit de l'association 'Université du temps libre'
D/2015/194--Mise à disposition de la salle 13 de l'ancien Tribunal au profit de l'Unité d'Éducation Routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
D/2015/195--Mise à disposition d'une salle mutualisée de l'ancien Tribunal au profit de l'association 'Vie libre'
D/2015/196--Mise à disposition de la salle de gymnastique rue Urbain Albouy au profit du club de Gymnastique "Plassac Gym 33"
D/2015/197--Convention de mise à disposition de sites et locaux au profit de l'association ' Les jardins Partagés de Saugeron '
D/2015/198--Convention de formation professionnelle avec l'Université de Bordeaux
D/2015/199--Convention pour le dispositif Ecole et Cinéma en gironde - Avenant n° 5
D/2015/200--Avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 10 : revêtement de sol relatif aux travaux du cinéma
D/2015/201--Avenant au Contrat de cession Noël Solidaire
D/2015/202--Mise à disposition des locaux de l'école Vallaeys au profit des enseignants de l'école Vallaeys

D/2015/203--Mise à disposition des salles de la Maison des Sociétés et de la salle de la Poudrière au profit de l'association ' Théâtre des Grôles '
D/2015/204--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de l'association ' Rando Pédestre du Blayais '
D/2015/205--Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit de l'Institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier de la Haute Gironde
D/2015/206--Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit du club de basket ' Les Fils de Roland '
D/2015/207--Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de Jiu-Jitsu Brésilien
D/2015/208--Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de karaté
D/2015/209--Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit du collège Jeanne d'Arc
D/2015/210--Mise à disposition du gymnase Titou Vallaeys au profit du club de gymnastique volontaire
D/2015/211--Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux au profit de l'IME de Blaye
D/2015/212--Mise à disposition du gymnase Robert Paul au profit de l'association "Jeunes sapeurs-pompiers de Blaye"
D/2015/213--Mise à disposition d'équipements sportifs et locaux municipaux au profit du Stade Blayais Omnisports
D/2015/214--Mise à disposition du gymnase Robert Paul et son annexe au profit de la Section Gymnastique de l'Amicale Laïque de Blaye
D/2015/215--Contrat de gardiennage dans le cadre des manifestations de la ville -Modification de la décision n° D/2015/82
D/2015/217--Mise à disposition d'un local de la Citadelle au profit de l'Office du Tourisme du canton de Blaye
D/2015/218--Mise à disposition de locaux municipaux sis allées Marines, au profit de la Communauté de Communes du canton de Blaye
D/2015/219--Mise à disposition de locaux municipaux sis allés Marines, au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
D/2015/220--Mise à disposition d'un hangar à bateau et d'une zone de manutention au profit de la S.A.R.L. Cœur de l'Estuaire
D/2015/221--Contrat de maintenance et hébergement annuel du site internet de la Mairie de Blaye
D/2015/222--Contrats de location financière - Service e-diatonis et service multi Connect Office : Orange Business Services

1 - Comités Consultatifs - Modification

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

A ce titre, par délibération du 15 avril 2014, le conseil municipal a créé 6 comités consultatifs notamment :

- Comité consultatif : n° 3 – Politique de la Ville, urbanisme et patrimoine

Suite à la démission de Mme Jocelyne HERMILLY remplacée par M Jean Marc CASTETS, Il convient de procéder à la modification de ce comité consultatif n° 3 par la désignation d'un extra municipal de la majorité.

Est proposé : M. Raymond DOUGUET.

Pour : 24
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

2 - Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES de Blaye)- Modification des statuts - approbation

Rapporteur : M.RIMARK

Le 16 septembre 2014, le conseil municipal s'est prononcé sur la fusion du syndicat intercommunal du Collège Vauban, établissements annexes et du syndicat intercommunal des Lycées de Blaye et sur l'approbation des statuts et du périmètre issus de cette fusion.

Par arrêté du 31 décembre 2014, le Préfet de la région Aquitaine a ratifié la création de ce syndicat.

Le 05 novembre 2015, le conseil syndical du SIES de Blaye, s'est prononcé sur la mise à jour des statuts qui prend en compte :

- le retrait de compétence « Collège S. Vauban » hors SEGPA, pour les communes de : ANGLADE, EYRANS, GAURIAC, St CIERS de CANESSE, St TROJAN et VILLENEUVE,
- l'adhésion des communes de CAVIGNAC, CEZAC, CIVRAC, CUBNEZAIS, DONNEZAC, GENERAC, LARUSCADE, MARCENAIS, MARSAS, SAUGON, ST CHRISTOLY de BLAYE, ST GIRONS D'AIGUEVIVES, ST MARIENS, ST SAVIN, ST VIVIEN de BLAYE et ST YZAN DE SOUDIAC.
- la nomination d'un délégué suppléant pour chaque commune membre.

A ce titre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification de ces statuts.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 24
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

3 - Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires du second degré de Blaye (SIES de Blaye)- désignation d'un suppléant

Rapporteur : M.RIMARK

Par délibération du 15 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Collège Vauban, établissements annexes et du syndicat intercommunal des Lycées de Blaye.

Au vu de l'article 6 de ces statuts, le conseil syndical est composé de deux titulaires et un suppléant de chaque commune membre.

Par délibération du 10 février 2015 et conformément aux anciens statuts, le conseil municipal avait nommé deux titulaires : Mmes SARRAUTE et LUCKHAUS.

Pour être en adéquation avec les nouveaux statuts, il est donc demandé au conseil municipal de nommer un délégué suppléant.

Il est proposé : Fabrice SABOURAUD

Pour : 24
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

4 - Propositions de la Ville de Blaye visant à amender le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde (SDCI)

Rapporteur : M. le Maire

M le Maire : c'est un sujet qui commence à devenir récurrent depuis 1 an et demi. Je vais vous présenter rapidement ce projet de délibération car nous avons longuement débattu la dernière fois lorsque de la délibération de rejet de la proposition du préfet. Je ne vais pas vous rappeler cela.

Depuis 2010, l'Etat a engagé une réforme de l'administration territoriale avec le souci de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale.

La loi NOTRe définit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés de communes et prévoit que les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) soient arrêtés avant le 31 décembre 2016 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017 par arrêtés du représentant de l'Etat.

Le projet de SDCI est élaboré par le préfet du département puis est présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Il est ensuite adressé pour avis aux organes délibérants des communes, Etablissements publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats concernés par les propositions de modification de périmètre.

Ces derniers se prononcent dans les deux mois suivant les notifications, à défaut l'avis est réputé favorable.

Par délibération du 3 novembre 2015, le conseil municipal s'est montré défavorable au projet de SDCI de fusion des 5 communautés de communes de la Haute Gironde.

Le SDCI sera arrêté par décision du représentant de l'Etat dans le département au plus tard le 31 Mars 2016 et fera l'objet d'une révision tous les six ans.

Il s'agit à présent pour l'organe délibérant de la ville de Blaye de formuler des propositions d'amendement du schéma.

Il est proposé au conseil municipal par ordre décroissant de préférence :

- ***La fusion de la Communauté de Communes du Canton de Bourg, de la Communauté de Communes du Canton de Blaye et de la Communauté de Communes de l'Estuaire dans un souci de lisibilité et de cohérence cantonale***

M le Maire : ce projet de fusion à 3 se cale sur le canton départemental.

Au regard des éléments développés dans la précédente délibération, les élus de la ville de Blaye proposent le regroupement au sein d'un unique EPCI des communautés ne disposant pas du seuil de population de 15 000 habitants.
Cette nouvelle entité compterait 39 communes et regrouperait un peu plus de 40 000 habitants.

Cette strate de population constituerait une intercommunalité à taille humaine permettant de maintenir la proximité des services publics aux usagers en maitrisant les difficultés de mobilité sur le territoire tout en renforçant la démocratie locale.
En effet, une telle communauté disposerait d'un nombre de délégués « soutenable » permettant de maintenir une gouvernance participative pas trop éloignée des fonctionnements actuels.

Il est indispensable de laisser le temps à nos EPCI et à leurs élus de s'approprier des structures plus importantes.

Cette taille parait par ailleurs plus homogène et pertinente en comparaison avec les propositions du SDCI sur les autres territoires girondins.

En effet, les trois EPCI, au-delà de leur obligation de fusionner dans le cadre de la loi NOTRe disposent de nombreux points communs :

- l'existence de valeurs fortes patrimoniales autour de la vigne, de la pierre et de l'Estuaire
- une stratégie touristique tournée vers l'estuaire et qui ne demande qu'à être davantage coordonnée et confortée
- des compétences similaires et de nombreux services identiques avec des élus et des agents qui se rencontrent régulièrement
- un bassin de vie largement partagé par les habitants autour de la commune de Blaye, pôle de centralité et zone de polarité d'un territoire globalement rural.

De plus, la Communauté de Communes issue de la fusion des 3 EPCI de Bourg, Blaye et de l'Estuaire bénéficierait d'un potentiel financier suffisant avec la présence d'un établissement industriel exceptionnel. Ainsi, le potentiel de développement du territoire serait assuré par un coefficient de solidarité équilibré. Par ailleurs, le sud de la Haute-Gironde, disposerait également d'un fort potentiel notamment grâce au développement des axes de communication qui le traversent (A10, N10, LGV).

Si cette option n'était pas retenue il serait envisageable de concevoir une fusion entre les communautés de communes du canton de Blaye et de l'Estuaire.

- ***La fusion de la Communauté de Communes du Canton de Blaye (CCB) et de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE)***

M le Maire : la deuxième possibilité, qui peut surprendre certains, c'est la fusion de la CCB avec la CCE.

Pour les mêmes raisons de complémentarité et de continuité d'actions que celles développées précédemment, la fusion de la CCE et de la CCB parait tout à fait envisageable.

En effet, les salariés travaillant sur le site de la centrale nucléaire vivent, pour la plus grande majorité d'entre eux, avec leur famille sur ces intercommunalités. Il faut également souligner que les communes de Saint Androny et Cartelègues ont délibéré pour rejoindre la communauté de communes de l'Estuaire.

M le Maire : et je pense que la commune de Saint Seurin a également délibéré en ce sens-là mais pas la commune de Mazion donc il y a rupture de territoire. Dans tous les cas, on voit bien qu'il y a une continuité naturelle entre ces 2 communautés.

Tous ces éléments confirment une logique naturelle de fusion de ces deux communautés.

Enfin, les compétences exercées par nos deux EPCI sont très proches voire presque identiques ce qui facilite politiquement et techniquement les opérations dites de fusion.

Cette option qui reste très pertinente d'un point de vue financier et organisationnel a d'ailleurs fait l'objet d'une discussion lors de la réunion de la CDCI réunie en formation restreinte le 8 septembre 2014.

M le Maire : c'était lors de la demande de départ de Saint Androny de la CCB pour aller vers la CCE. La CCE avait accepté ce rattachement mais il y avait eu une minorité de blocage qui avait empêché cette modification de périmètre. Le président rapporteur de la CDCI avait fait cette proposition de fusion dans un premier temps avec la CCB. Nous n'avions pas dit non à l'époque c'est pour cela que nous donnons suite.

Dans tous les cas, les communes situées aux frontières actuelles des intercommunalités existantes devraient pouvoir se prononcer librement sur leur rattachement à l'une ou l'autre des intercommunalités issues des fusions générées par la loi NOTRe.

Cette possibilité permettra à chacune des communes « en lisière » de pouvoir rejoindre son bassin de vie et sa ville centre.

M le Maire : nous sommes toujours dans cette logique de 2 bassins de vie sur la Haute Gironde.
Nous avons rajouté les 2 paragraphes suivants.

Point à insérer dans le projet de délibération :

Par ailleurs, le projet du SDCI de la Gironde, dans son article 16, propose la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant du Moron et du Blayais, avec la reprise de cette compétence par la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du canton de Blaye, du Canton de Bourg, Latitude Nord Gironde, de l'Estuaire-canton de Saint Ciers-sur-Gironde et du Cubzagais.

Dans sa logique de rejet du schéma voté en conseil municipal le 3 novembre 2015 et compte tenu de ces deux propositions, il est demandé au conseil municipal de prononcer sur le rejet de dissolution de ce syndicat.

M le Maire : en fait, pour nous, si la fusion à 5 est rejetée, automatiquement le Syndicat Intercommunal de Gestion du Bassin Versant du Moron et du Blayais ne peut pas être dissout car il n'est plus rattachable à une seule communauté de son périmètre. Il n'est pas sur le périmètre des 5 communautés mais au moins sur la communauté de Bourg, du Cubzagais avec Virsac, de Blaye et de Saint Savin. Cela signifie que s'il n'y a pas de fusion à 5, le syndicat devra rester. C'est pour cela que nous l'avions un peu négligé dans nos débats considérant que le débat essentiel était la structuration communautaire de la Haute Gironde.

Je pense qu'il y a désaccord mais ce n'est pas grave. Le débat est ouvert.

19h27 : arrivée de Mme HOLGADO

M BODIN :
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le 3 novembre dernier, notre Conseil municipal a eu à débattre de la question du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale. Nous avons pu exposer les raisons qui nous conduisent à soutenir la proposition faite par le Préfet de réunir en une seule communauté de communes les cinq intercommunalités actuelles de la Haute Gironde.
Nous le redisons : l'intérêt stratégique de Blaye est de s'intégrer dès maintenant à une intercommunalité large, regroupant l'ensemble des communes de Haute Gironde, qui est la solution à la fois la plus ambitieuse et la plus raisonnable :

- Parce qu'elle permet le mieux de répondre au défi de la crise des finances publiques ;
- Parce qu'elle est la plus à même de garantir la pérennité et la qualité des services publics de proximité ;
- Parce qu'elle représente la bonne échelle pour faire avancer les dossiers majeurs pour l'avenir de Blaye :
  - les liaisons vers la métropole, la formation de nos jeunes, le développement économique…
- Parce qu'elle marquerait note capacité collective à jouer les complémentarités entre nos villes et nos territoires.

Nous regrettons, que Blaye, chef-lieu d'arrondissement, donne le sentiment de tourner le dos à ce qui constitue à la fois son territoire historique et son territoire d'avenir.
Les propositions que vous faites aujourd'hui c'est à dire un regroupement à trois communautés de communes (Blaye, Estuaire et Bourg) ou à deux (Blaye et Estuaire) ne nous semblent répondre que de loin aux objectifs de la réforme territoriale : simplification de la carte territoriale, renforcement du dynamisme des territoires, renforcement de la solidarité territoriale.
Surtout, elles ne vont que brouiller et compliquer un débat qui l'a d'ores et déjà été beaucoup trop. Notamment parce qu'ont été trop mises en avant les querelles de personnes.
Nous considérons en particulier, Monsieur le Maire, que votre activisme, parfois désordonné, dans ce dossier n'est pas bénéfique pour Blaye et qu'il risque au contraire, de contribuer à l'isoler.

Nous ne demandons qu'à nous tromper. Mais nous ne pouvons pas constater sans quelque inquiétude que, sur les trois communautés de communes qui entourent celle de Blaye, aucune, dans les propositions alternatives qu'elles ont faites, n'envisage de s'associer à la nôtre.
Pour toutes ces raisons et parce qu'il nous paraît indispensable d'apaiser le débat au lieu de l'envenimer encore, nous ne participerons pas au vote.
Nous faisons pour notre part le pari que la raison et le souci de l'intérêt public, de l'intérêt collectif de l'ensemble des habitants et citoyens de Blaye, du Blayais et de la Haute Gironde finiront par l'emporter.

M le Maire : donc vous ne participez pas au vote, c'est original.

M LORIAUD : c'est un débat qui nous occupe depuis plusieurs mois, depuis que le préfet nous a présenté ce schéma en CDCI le 19 octobre. Aujourd'hui, il s'agit de faire un plan B. Nous voyons bien que la plupart des communautés de communes voisines, mis à part Bourg qui a délibéré dans un autre sens, ne sont pas favorables à ce schéma : Saint Savin n'est pas favorable, le Cubzagais va délibérer prochainement mais nous avons des discussions et nous voyons bien ce qu'il se passe dans toutes les communes. Le débat va avoir lieu au sein du conseil départemental jeudi ou vendredi. Il faut avant tout que le préfet tienne compte de la libre adhésion des communes et il ne semble pas aujourd'hui qu'il y ait une vraie adhésion sur ce projet à 5. Pour bâtir un projet de vie commune encore faut-il être d'accord ensemble, ce qui semblerait ne pas être le cas. Et encore une fois, la notion de bassin de vie et de centralité va être au cœur des débats qui vont nous occuper à la CDCI au premier trimestre. Malgré la volonté de nous faire croire que la Haute Gironde est un seul et unique bassin de vie, ce qui n'est pas une réalité car c'est une construction plutôt administrative, il y a sur notre territoire 2 bassins de vie, 2 territoires bien différents qui ne vivent pas les mêmes problématiques, n'ont pas les mêmes enjeux et les mêmes particularités. Je pense que vouloir les marier serait une grave erreur. La volonté de la loi c'est un seuil à 15 000 habitants. Le législateur n'a jamais évoqué, surtout pour des CDC rurales comme les nôtres, de construire des ensembles à 80 000 ou 100 000 habitants. Il a parlé de solidarité financière. Sur ce que nous proposons, que cela soit sur la fusion des 3 CDC ou des 2 CDC, il y aurait une solidarité financière. Le coefficient départemental de solidarité mis en œuvre par le Conseil Général à l'époque est pour la CCE de 0,57 (le maximum c'est 0,5) et celui de la CCB est de 1,08 pour 2016 et pour Bourg il est de 1,25. Donc dans ce cas-là, nous pourrions parler de solidarité entre nos 3 territoires. Ce qui est important c'est le travail en commun, cette adhésion des territoires, or aujourd'hui, à 5, il semble que cela ne soit pas le cas.

M le Maire : sur la question financière, lors de l'exposé des services de la préfecture à Pugnac le 19 novembre, il n'y a eu aucun apport financier supplémentaire d'annoncé. Si des apports financiers possibles sont possibles, ils ont été calculés avec une fusion à 5 donc pas sur la réalisation de 2 CDC sur la Haute Gironde. Donc c'est gratuit ce que vous dites.
Sur « tourner le dos », c'est pareil, je ne fais pas de jugement de valeur lorsque vous défendez la CDC à 5. C'est un débat qui doit avoir lieu, public et ouvert à tous. « Tourner le dos » cela ne veut rien dire. Ce n'est pas un argument politique qui tient la route.
Quand vous parlez « d'activisme désordonné » : c'est pareil, je ne vous qualifie pas M BODIN. Je pars du principe que l'organisation politique se débat dans le respect, on ne traite pas les uns et les autres de je ne sais quel qualificatif. Je ne suis pas plus activiste que les autres. On ne peut pas me reprocher de défendre la ville de Blaye, de défendre le Blayais et d'être présent dans le débat. En tant que Maire et Président d'une CDC, je joue pleinement mon rôle. Après chacun fait ce qu'il veut mais si vous me reprochez de jouer pleinement mon rôle, en me qualifiant « d'activisme désordonné », je trouve cela un brin insolent et peu respectueux. Quand vous rappelez au respect, je vous y rappelle aussi. Je pense que vous pouvez argumenter votre fusion à 5 sans aller sur ce type de propos.
Après « envenimer le débat » : c'est très simple, je vous renvoie aux propos tenus par le rapporteur de la CDCI qui est également le Président de la CCE, sur l'hebdo de la Haute Gironde, les propos qu'il tient respectent peu l'avis des élus locaux tout de même. Il y tient comme propos, « de toute façon, en gros, je me moque de tout ce qui se passe, moi je suis rapporteur et je ferai un projet sur le territoire et cela sans en discuter avec le territoire ». Je n'ai même pas à qualifier ces propos-là. Je pense que nous avons besoin en urgence de nous retrouver autour d'une table, au niveau de la Haute Gironde, et de discuter de quelle organisation nous souhaitons. Je ne vois pas pourquoi cela serait imposé par une ou deux personnes. Je vous rappelle qu'il y a une majorité de communes aujourd'hui qui a tendance à s'opposer au schéma à 5, il faut tout de même l'entendre. Les élus avaient dit non en 2011, ils ont redit non en 2014. Si je prends la CCE, c'est tout de même intéressant

de voir que sur 29 délégués, il y en a seulement 15 qui ont voté oui soit 52 %, à la CCE, chez le Président qui porte la fusion à 5 depuis des années. Il y a une expression qui dit que nul n'est prophète dans son pays, mais franchement cela est un peu court, il y a 11 contre et 3 abstentions. Cela veut dire que les 3 abstentions, ils ne sont pas pour. On ne peut pas dire qu'ils sont contre mais en tout cas ils ne sont pas pour.
Saint-Savin, vous connaissez les résultats : 27 contres et 9 pours.
Vous avez également vu les résultats du SCOT ainsi que ceux du Pays, de Mazion, Cubzac les Ponts, Saint Savin qui à l'unanimité a rejeté la fusion à 5. Je crois qu'à un moment donné il faut entendre ce qu'il se passe et il faut construire avec les élus et non à la place des élus et contre les élus. Il faut éviter de se qualifier avec des jugements de valeur qui ne font pas avancer les choses.
Ce qui m'étonne c'est que vous ne participiez pas au vote. Alors ça je ne comprends pas. Je comprendrais aisément que vous soyez contre ce projet de délibération car je conçois que vous soyez pour le schéma à 5 mais je ne comprends pas que vous ne participiez pas au vote. Cela me surprend. Est-ce que je peux connaître la raison ?

M BODIN : la raison est tout à fait simple. Aujourd'hui vous proposez un plan B qui n'a pas lieu d'être car vous proposez une union avec des CDC qui ne souhaitent pas effectivement fusionner avec nous. Aujourd'hui il n'y a aucune CDC qui souhaite fusionner avec la CCB. Donc pourquoi nous voterions un plan B avec des éventualités qui ne pourront pas se faire car on sait que les personnes concernées ne souhaitent pas s'associer à nous.

M le Maire : vous savez il y a beaucoup de politicien dans ces positionnements, il faut le dire sur la place publique. Il y a des appareils qui pèsent lourd politiquement et vous savez très bien que si la CDC à 5 est rejetée, comme cela est prévisible, il va y avoir un redécoupage car nous devons fusionner, nous faisons moins de 15 000 habitants comme Bourg et comme la CCE. Donc obligatoirement il y aura une recomposition. Nous avons une logique de territoire et financière. Le souci avec une CDC à 5, et c'est sûrement un de nos principaux arguments, c'est d'avoir un seul budget pour deux centralités, sachant que la démographie est au Sud, Blaye risque d'attendre longtemps les investissements. C'est aussi pour cela que nous rejetons le schéma à 5. Il y aura forcément une recomposition et elle se fera obligatoirement avec le Nord, le Sud et l'Est.

M LORIAUD : je ne connais qu'une CDC qui a fait un choix différent c'est celle qui est au Sud. Elle souhaite plutôt être rattachée avec le Cubzagais. Mais la CDC du Nord, je n'ai pas vu de rejet de fusion avec la CCB. La seule chose c'est qu'eux, ils sont favorables à 52 % à 5. Puis après c'est de dire en gros en dépouille une partie du territoire et on fait notre pré-carré en haut. C'est ce que tout le monde a lu dans la presse. Mais ils n'ont pas dit on ne veut pas fusionner avec la CCB. Eux, c'est leur plan B. La fusion avec la CCB n'a pas été évoquée dans les délibérations comme pour la CDC de Saint Savin.

M le Maire : quitte à prendre 4 communes de la CCB, c'est une près fusion donc fusionnons complètement. Allons jusqu'au bout.

M BODIN : déjà Saint Savin n'est pas proposée dans le plan B.

M LORIAUD : non, mais eux, ils n'ont pas rejeté Blaye.

M BODIN : dans le plan B, vous proposez soit CCB et CCE soit CCB, CCE et Bourg.

M LORIAUD : nous sommes cohérents puisque nous avions proposé cela à la CCB au mois de juin. J'étais présent à la CDCI tout comme M le Maire, en octobre 2014, c'est le président de l'Estuaire qui a proposé pour préfigurer l'avenir une fusion entre Blaye et l'Estuaire. Nous ne l'inventons pas.

M BODIN : on a dit qu'on ne souhaitait pas polémiquer sur le sujet.

M le Maire : on peut discuter sans polémiquer. Mais quand vous dites ne pas vouloir polémiquer, employer le terme « activisme désordonné », si cela ce n'est pas de la polémique !

Si vous ne participez pas au vote, cela va peut-être nous permettre de voter cette délibération à l'unanimité.

Pour : 21
Ne participent pas au vote 4 : Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M BODIN et M CAVALEIRO par procuration
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

5 - Construction d'un équipement cinéma - ap/cp : Modification - Budget M4

Rapporteur : M.RIMARK

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-3, le conseil municipal, par délibération du 19 mars 2013, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la construction d'un équipement cinéma.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

L'autorisation de programme se présente ainsi :

Prestations	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiements			
		2013	2014	2015	2016
Travaux	2 237 999,88	1 866 129,25	332 746,47	17 886,76	21 237,40
Prestations intellectuelles - MOE et BET	131 300,51	83 087,33	44 043,18	0,00	4 170,00
Frais divers (études, jury, …)	1 001,97	0,00	1 001,97	0,00	0,00
Total	2 370 302,36	1 949 216,58	377 791,62	17 886,76	25 407,40

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

6 - Aménagement des abords de l'église de sainte luce - ap/cp : modification

Rapporteur : M.RIMARK

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2311-3, le conseil municipal, par délibération du 16 mars 2010, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réalisation de l'aménagement des abords de l'Eglise Sainte Luce.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Il s'avère nécessaire de modifier cette autorisation de programme.

L'autorisation de programme se présente ainsi :

Prestations	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiements					
		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Travaux	118 289,83	0,00	0,00	95 572,63	0,00	22 717,20	
Maîtrise d'œuvre	7 763,55	3 042,27	1 251,65	1 258,73	1 492,51	674,84	43,55
Prestations annexes (études, publicité, révisions, …)	1 461,12		861,12		0,00	500,00	100,00
Total	127 514,50	3 042,27	2 112,77	96 831,36	1 492,51	23 892,04	143,55

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la nouvelle répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

7 - Décision modificative n° 4 - Budget Principal M14

Rapporteur : M.RIMARK

Il est demandé au conseil municipal d'apporter les ajustements suivants au budget principal M14 :

Chapitre	Gestion de crédit	Article	Opération	Destination	Fonction	Désignation	Dépenses		Recettes	
							réelles	*ordre*	réelles	*ordre*
DEPENSES D'INVESTISSEMENT										
020	GNA	020			01	Dépenses imprévues	23 892,04			
23	GNA	2313	23	Bat10a	33	Constructions en cours	-23 892,04			
041	*GNA*	*202*		*POS*	*020*	*Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre*		*1 192,83*		
041	*GNA*	*2111*			*020*	*Terrains nus*		*12 684,78*		
041	*GNA*	*21312*		*EV*	*212*	*Bâtiments scolaires*		*634,97*		
041	*GNA*	*2138*		*BA50*	*324*	*Autres constructions*		*4 596,34*		
041	*GNA*	*2138*		*REM*	*324*	*Autres constructions*		*17 645,17*		

041	*GNA*	*2138*		*STA1*	*412*	*Autres constructions*		*18 224,90*		
041	*GNA*	*2151*		*VOI*	*822*	*Réseaux de voirie*		*8 972,57*		
041	*GNA*	*2152*		*FALAISE*	*833*	*Installations de voirie*		*12 373,34*		
041	*GNA*	*21571*		*BAT*	*020*	*Matériel roulant*		*50,00*		
041	*GNA*	*2188*		*BAT*	*020*	*Autres immobilisations corporelles*		*201,34*		
041	*GNA*	*21534*		*EP*	*814*	*Réseaux d'électrification*		*9 568,00*		
041	*GNA*	*21538*		*EPL*	*816*	*Autres réseaux*		*15 038,92*		
RECETTES D'INVESTISSEMENT										
041	*GNA*	*2033*		*POS*	*020*	*Frais d'insertion*				*1 192,83*
041	*GNA*	*2031*			*020*	*Frais d'études*				*12 684,78*
041	*GNA*	*2033*		*EV*	*212*	*Frais d'insertion*				*634,97*
041	*GNA*	*2031*		*BA50*	*324*	*Frais d'études*				*4 596,34*
041	*GNA*	*2031*		*REM*	*324*	*Frais d'études*				*17 645,17*
041	*GNA*	*2031*		*STA1*	*412*	*Frais d'études*				*18 224,90*
041	*GNA*	*2033*		*VOI*	*822*	*Frais d'insertion*				*8 972,57*
041	*GNA*	*2031*		*FALAISE*	*833*	*Frais d'études*				*12 373,34*
041	*GNA*	*2033*		*BAT*	*020*	*Frais d'insertion*				*251,34*
041	*GNA*	*2031*		*EP*	*814*	*Frais d'études*				*9 568,00*
041	*GNA*	*2031*		*EPL*	*816*	*Frais d'études*				*15 038,92*
Sous-total section d'investissement							0,00	*101 183,16*	0,00	*101 183,16*
Total de la section d'investissement							**101 183,16**		**101 183,16**	

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

8 - Décision modificative n° 1 - Budget Annexe Cinéma M4

Rapporteur : M.RIMARK

Il est demandé au conseil municipal d'apporter les ajustements suivants au budget annexe cinéma :

Chapitre	Article	Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION D'EXPLOITATION					
011	6226		Honoraires	2 000,00	-
67	673		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-2 000,00	-
Total section d'exploitation				**0,00**	**0,00**
SECTION D'INVESTISSEMENT					
23	2313	Cinéma	Constructions en cours	-22 948,24	**-**
16	1641		Emprunts en euro	-	-22 948,24
Total section d'investissement				**-22 948,24**	**-22 948,24**

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

9 - Budget annexe Camping - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

Rapporteur : M.RIMARK

Monsieur le Trésorier, après avoir épuisé tous les moyens de poursuites à sa disposition, a transmis au service des finances un titre irrécouvrable de 2012 pour un montant total de 222,52 €.

Il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeur ledit titre.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 du budget annexe Camping.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

10 - Remboursement frais réglés par Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) pour le compte du Centre des Finances Publiques pour les travaux de toiture du bâtiment 5 rue Toziny

Rapporteur : M.RIMARK

Au cours du mois d'août 2015, la responsable de service du Centre des Finances Publiques de Blaye, sis 5 rue Toziny, a constaté des infiltrations d'eau provenant des toitures terrasses.

En raison de la persistance des fortes pluies, la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département a sollicité l'intervention en urgence de l'entreprise BOUCLY afin de réaliser les travaux nécessaires.

Cette administration a donc commandé et réglé à l'entreprise la somme de 1 956,24 € TTC.

Le clos et le couvert étant à la charge du propriétaire, c'est la commune de Blaye qui aurait dû financer cette prestation.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder le reversement à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde des frais engagés pour la reprise de l'étanchéité des toitures terrasses du Centre des Finances Publiques de Blaye pour un montant de 1 956,24 €.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

11 - Agents recenseurs - Modalités de rémunération

Rapporteur : M.RIMARK

La réforme du recensement de la population introduite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité confie aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qu'elles désignent, la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement de la population.

En contrepartie, les communes et les EPCI reçoivent de l'Etat une dotation forfaitaire dont la vocation est d'apporter une contribution au financement de l'opération : frais de fonctionnement et coût de personnel (rémunération et formation).

Cette dotation, basée sur la population et le nombre de logements, n'a pas de lien direct avec la rémunération versée par la collectivité aux agents recenseurs.

Le montant de cette dotation forfaitaire pour notre commune s'élèvera à 10 223,00 €.

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2015. Le territoire communal est décomposé en 14 districts.

Afin de réaliser cette mission dans les meilleures conditions, il est nécessaire de recruter environ 16 agents recenseurs dont 2 suppléants).

Il appartient au conseil municipal de définir les modalités de rémunération de ces agents recenseurs.

Afin d'assurer une équité de traitement entre les différents intervenants, la rémunération au feuillet (feuillet habitant – feuillet logement) a été privilégiée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la rémunération desdits agents recenseurs sur la base d'une rémunération de 1,50 € par habitant et de 1 € par logement,
- de rémunérer les deux demi-journées de formation sur la base du taux horaire du SMIC,

- d'autoriser l'encaissement de la dotation forfaitaire de l'Etat au budget principal M14 au chapitre 74 et à l'article 7484.

Les crédits seront prévus au budget principal M14 au chapitre 012.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

M RIMARK : le reste à charge pour la ville est d'environ 5 000 €.

M le Maire : nous constatons que recensement après recensement le part du financement pris par la ville augmente, cela entre dans le transfert des charges. Si on maintient le montant de la dotation pour les agents recenseurs, il faut accepter de rémunérer à peu près convenablement cet engagement.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

12 - Vente d'un terrain cadastré AK 359

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

La ville de Blaye est propriétaire d'un terrain, qu'elle a mis en vente, sis cité Montfagnet, cadastré AK 359 d'une contenance de 687 m², découpé en 2 lots :

- Lot a : 1a 79ca
- Lot b : 5a 82ca.

Madame ABDELLALI Aurore, s'est porté acquéreuse du lot b pour un montant de 23 000 €.

La valeur vénale est estimée par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde à 40 € le m².

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- réaliser la vente dudit lot.
- signer tous actes ou documents afférents à cette cession.

La recette correspondante sera imputée à l'article 775 du budget communal.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

M le Maire : cela fait partie de notre orientation prise en matière de gestion des biens de la ville, que cela soit sous forme d'acte de vente ou de convention. C'est toujours 23 000 € de plus dans le budget de la ville.

M WINTERSHEIM : et cela fait une habitation de plus dans la ville et c'est un entretien moindre pour les services techniques.

M le Maire : c'est tout bénéfice pour la ville.

Pour : 25

Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

13 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016-Bâtiments scolaires 1er degré

Rapporteur : M.RIMARK

M RIMARK : nous devons présenter nos demandes de subventions DETR avant le 31 janvier 2016.

Les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et nouveaux articles R. 2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D. E. T. R. pour les travaux d'investissements dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Autre financement	Participation de la ville
TRAVAUX CONCERNANT LES BATIMENTS SCOLAIRES 1er DEGRE					
ECOLE PRIMAIRE PIERRE MALBETEAU					
Réfection Sol Classe 3 -	3 939,24	3 282,70	1 148,95		2 790,30
Installation Ouverture Electrique + Visiophone	4 581,00	3 817,50	1 336,13		3 244,88
Installation Internet	4 431,12	3 692,60	1 292,41		3 138,71
Remplacement Stores Classe 2	700,80	584,00	204,40		496,40
Réfection Peinture Sas Direction	2 805,60	2 338,00	818,30		1 987,30
Total des travaux école primaire Pierre Malbeteau	*16 457,76*	*13 714,80*	*4 800,18*	*0,00*	*11 657,58*
ECOLE PRIMAIRE ANDRE VALLAEYS					
Réfection Sol Classe 1	4 079,46	3 399,55	1 189,84		2 889,62
Réfection Sol Classe 3	4 079,46	3 399,55	1 189,84		2 889,62
Installation Ouverture Electrique + Visiophone	4 482,00	3 735,00	1 307,25		3 174,75
Réfection Peinture Classe 1	3 319,20	2 766,00	968,10		2 351,10
Total des travaux école primaire André Vallaeys	*15 960,12*	*13 300,10*	*4 655,04*	*0,00*	*11 305,09*
ECOLE MATERNELLE LUCIEN GROSPERRIN					
Réfection Peinture Classe 3	3 045,02	2 546,00	891,10		2 153,92
Remplacement Huisseries RASED	2 940,00	2 450,00	857,50		2 082,50
Réfection Peinture Classe Tps	2 695,78	2 254,00	788,90		1 906,88
Total des travaux école maternelle Lucien Grosperrin	*8 680,80*	*7 250,00*	*2 537,50*	*0,00*	*6 143,30*
Total général des travaux des bâtiments scolaires 1er degré	**41 098,68**	**34 264,90**	**11 992,72**	**0,00**	**29 105,97**

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

14 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 - Bâtiments communaux

Rapporteur : M.RIMARK

M RIMARK : il s'agit ici plus particulièrement des travaux d'accessibilité que nous envisageons de faire en 2016 dans le cadre de l'Ad'AP que le Conseil Municipal a voté lors d'une précédente séance.

Les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et nouveaux articles R. 2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D. E. T. R. pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Autre financement	Participation de la ville
TRAVAUX CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES "ACCESSIBILITE" 1ère tranche					
Bibliothèque					
Mise en œuvre d'une main courante complémentaire	600,00	500,00	175,00		425,00
Centre des Finances					
mise en conformité accessibilité	4 440,00	3 700,00	1 295,00		3 145,00
Couvent des Minimes					
mise en conformité accessibilité	2 280,00	1 900,00	665,00		1 615,00
Gymnase Robert Paul					
mise en conformité accessibilité	12 840,00	10 700,00	3 745,00		9 095,00
Gymnase Titou Vallaeys					
mise en conformité accessibilité	600,00	500,00	175,00		425,00
IEN - CIO					
mise en conformité accessibilité	960,00	800,00	280,00		680,00
Mairie					
mise en conformité accessibilité	960,00	800,00	280,00		680,00
Maison des Sociétés					
mise en conformité accessibilité	480,00	400,00	140,00		340,00
Salle de tennis					
mise en conformité accessibilité	600,00	500,00	175,00		425,00
Perception					
mise en conformité accessibilité	600,00	500,00	175,00		425,00
Secours Populaire					
mise en conformité accessibilité	1 800,00	1 500,00	525,00		1 275,00
Stade Delord					
mise en conformité accessibilité	9 240,00	7 700,00	2 695,00		6 545,00
WC Allées Marines					
mise en conformité accessibilité	480,00	400,00	140,00		340,00
Total des travaux des bâtiments communaux	**35 880,00**	**29 900,00**	**10 465,00**	**0,00**	**25 415,00**

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

15 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2016 - Bâtiments communaux "Camping Municipal"

Rapporteur : M.RIMARK

M RIMARK : il s'agit également de travaux d'accessibilité.

Les Articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et nouveaux articles R. 2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D. E. T. R.).

Il est demandé au conseil municipal de solliciter l'attribution de la D. E. T. R. pour les travaux d'investissement dans les domaines suivants et sur la base du plan de financement :

Dossiers	Montant T.T.C.	Montant H.T.	DETR	Autre financement	Participation de la ville
Travaux concernant les bâtiments du camping Municipal dans le cadre de la mise aux normes « Accessibilité »					
Aménagement cheminement extérieur Cour	3 360,00	2 800,00	980,00		2 380,00
Aménagement cheminement extérieur Bureau	3 600,00	3 000,00	1 050,00		2 550,00
Aménagement cheminement extérieur Sanitaires	3 240,00	2 700,00	945,00		2 295,00
Total	**10 200,00**	**8 500,00**	**2 975,00**	**0,00**	**7 225,00**

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

16 - Régularisation anomalies compte 181- Budgets principal M14, Eau et Assainissement

Rapporteur : M.RIMARK

Lors du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Aquitaine et Poitou-Charentes des comptes de la commune des exercices 2009 à 2013, une anomalie a été signalée à monsieur le Trésorier de Blaye sur le compte 181. En effet, le compte 181 retrace les biens de la commune mis à disposition des budgets annexes.

Le compte 181 du budget principal doit être débiteur et correspondre à la somme des soldes créditeurs des comptes 181 comptabilisés dans les budgets annexes.

Or, le budget de la commune ne comptabilise aucun compte 181 alors que les budgets eau et assainissement en dispose d'un. De surcroît, le solde du compte 181 du budget annexe eau est anormalement débiteur et compense pour partie le solde créditeur du compte 181 du budget assainissement.

Le budget assainissement enregistre une opération au crédit du compte 181 pour un montant créditeur de 349 269,48 €.

Le budget eau enregistre une opération au débit du compte 181 pour un montant débiteur de 375 974,89 €.

La Chambre Régionale des Comptes de la Région Aquitaine et Poitou-Charentes souhaiterait que soit réalisée la reconstitution de l'actif initial de ces deux budgets pour diagnostiquer les causes de cette ancienne anomalie qui remonte aux années 1993 et 1995.

Considérant qu'en l'absence d'informations suffisantes et de certaines interrogations quant aux opérations passées en 1993 lors de la création des budgets annexes (affectation du seul passif du budget principal au budget eau) puis en 1995 (non détermination des contreparties dans le budget assainissement et dans le budget principal), il n'est pas possible de reconstituer dans chaque budget le bon solde du compte 181,

Considérant qu'en 1995, les opérations qui ont affecté le solde créditeur du compte 1027/181 du budget annexe assainissement n'ont pas affecté le compte 28 (181) du budget principal mais le compte 1050/1021 de celui-ci,

Considérant que malgré la consultation de chaque balance, il n'a pas été possible de déterminer quels comptes ont été mouvementés en contrepartie des comptes 1027 et 1050 des budgets assainissement et principal,

Considérant que le solde actuel du compte 243 du budget principal (qui devrait être le 181) ne correspond plus au solde cumulé des comptes 181 de chaque budget annexe,

Considérant, de surcroît, que ce solde cumulé est débiteur, ce qui traduit une affectation de passif supérieure à l'affectation de l'actif.

Il est proposé au conseil municipal de régulariser ces anomalies comme suit :

- **Budget principal** : Débit compte 193 et crédit compte 243 pour 24 662,03 €
- **Budget annexe assainissement** : débit compte 181 et crédit compte 1021 pour 349 269,48 €
- **Budget annexe eau** : débit compte 1068 et crédit compte 181 pour 375 974,89 €.

Ces opérations d'ordre non budgétaire seront réalisées par le comptable de Blaye.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

17 - Dispositif d'enlèvement des tags, graffitis et affichage sauvage sur les propriétés privées

Rapporteur : M.RIMARK

La ville de Blaye dispose sur son territoire d'un patrimoine architectural de qualité notamment avec la Citadelle classée au Patrimoine Mondial de l'Humanité.

De plus, sa vocation touristique ne cesse de se démontrer et de se développer.

Afin de poursuivre les efforts engagés en termes d'image et d'attractivité, La ville de Blaye est soucieuse de la propreté des espaces publics et espaces privés attenants.

Or, certains biens sont régulièrement souillés par des tags, graffitis ou de l'affichage sauvage donnant ainsi une mauvaise image de la Ville.

Sur les biens publics, les interventions par les agents municipaux sont régulières ce qui n'est pas le cas sur les biens des propriétaires privés dont certains ne disposent pas des moyens financiers pour procéder aux travaux de remise en état de leurs façades souillées.

Afin de remédier à ce problème et ainsi éviter la prolifération de cette pollution visuelle, il peut être mis en place une convention entre la ville de Blaye et chaque propriétaire privé.

Cette convention permettrait aux services municipaux, disposant du matériel, d'intervenir afin de procéder à l'enlèvement de ces tags, graffitis et affiches sauvages et de manière gratuite.

Il est proposé au Conseil municipal de valider :

- le principe de nettoyage des façades des bâtiments de personnes privées par les services techniques de la commune,
- la convention et le formulaire annexés à la présente délibération portant acceptation d'intervention des personnes privées et préservant la commune d'une éventuelle mise en cause de sa responsabilité.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 7 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

M le Maire : c'est un nouveau service proposé aux blayais.

Pour : 25
Abstention: 0
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

18 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernements - Mme BUTTAZZONI

M le Maire : les derniers points concernent les premières conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels issues de l'appel à projet.
Lionel va présenter un diaporama relatif à l'ensemble des projets. Tout cela est passé plusieurs fois en commission, et ce soir, publiquement, nous faisons une présentation globale des projets. Ils ne sont pas tous encore aboutis, des discussions sont toujours en cours mais il est intéressant d'en avoir une vision globale.

M WINTERSHEIM : l'appel à projet a été lancé en mai 2015 pour une remise des dossiers au 15 septembre. Nous avons reçu 13 dossiers qui ont fait l'objet d'une analyse technique par les services puis par 2 commissions municipales (Commission Patrimoine – Commission UNESCO).

Elles se sont réunies 2 fois : la première pour présenter les dossiers et pour déterminer un certain nombre de questions à poser aux porteurs de projets pour obtenir des précisions et une seconde pendant laquelle nous avons sélectionné les différents projets.
Ce soir, je vous présente un diaporama qui a été présenté, le 2 décembre, aux porteurs de projet afin qu'ils se connaissent.

Diaporama ci-joint.

M BODIN :
Mesdames, Messieurs

Aujourd'hui, vous nous proposez 5 délibérations vous autorisant M. le Maire à signer autant de conventions constitutives de droits pour des casernements de la Citadelle.

Ces conventions et nous l'avons déjà exprimé devant cette assemblée, présentent beaucoup d'écueils qui, ne trouvent pas de réponse concrète dans la version que vous proposez au vote ce jour.
Il ne nous apparaît toujours pas :

- Une ligne directrice permettant d'avoir une bonne lisibilité du projet global de la Ville pour la Citadelle ;
- Une osmose véritable avec les activités déjà en place et notamment celles développées par les associations en place, qui génèrent de l'emploi sur le site.
- Une stratégie à moyen et long terme pour conforter le développement et l'avenir des projets particuliers, et par là même, les emplois engendrés.

Par ailleurs, sur le « fond » de cet appel à projet nous ne pouvons que constater la faiblesse de l'analyse économique des projets proposés ce soir. L'absence de cohérence dans ces choix ne peut concourir qu'à l'existence à terme d'un « patchwork » d'activités.
Nous rappelons également que vous avez fait un choix juridique complexe pour redonner vie à la Citadelle et qu'il n'est pas sûr, à terme, que la méthodologie retenue malgré les précautions juridiques prises, conduise au succès escompté, tant la diversité des projets et les engagements des porteurs semblent différents.
Il est probable que certains n'entreprendront les travaux demandés qu'en fonction de leurs moyens financiers du moment ou en espérant des aides qui ne leur parviendront qu'avec parcimonie et dans le temps.
C'est aussi une vision à court terme, excluant les artisans actuels qui ont fait de la Citadelle ce qu'elle est et qui ne pouvaient pas investir les montants financiers demandés.
Quel sera l'équilibrage des activités sur ce site, sachant que certains porteurs de projets ont des ambitions similaires, du moins en partie ?
Quelle sera donc la pérennité financière de leur entreprise et donc de leur devenir ?
Il ne faudrait pas que les volets se referment quelques mois après avoir été ouverts.
Quelle sera la pérennité de ces entreprises dans un contexte économique peu favorable, sachant que l'on ne peut pas appréhender ce que la collectivité souhaite développer en matière de dynamique commerciale et culturelle ?
Enfin, nous avons vu dans la presse, mais en d'autres lieux, que M. FRADIN développait des ambitions et une stratégie sur les sites qu'il investit, tout à fait personnelles et subjectives.
Qu'en sera-t-il pour la Citadelle de Blaye ? Nous vous demandons, Monsieur le Maire de bien vouloir le convier à une présentation en commission et en conseil municipal de son projet avant même que vous ne soumettiez la ou les conventions le concernant au vote de l'assemblée.
Pour ces raisons et celles maintes fois exposées, nous voterons contre l'adoption de ces conventions.
Nous rappelons : ce ne sont pas les projets individuels que nous rejetons, mais la méthode, votre méthode qui ne nous permet pas d'apprécier votre vision de l'avenir de la Citadelle et l'articulation avec celles et ceux qui ont su donner jusqu'à ce jour, une existence, une vie sociale et culturelle à cet ensemble historique.

M le Maire : je ne suis pas surpris.

M CARREAU : c'est toujours à peu près le même refrain : vous voulez que la Citadelle n'évolue pas, qu'elle reste comme elle est, en état de ruine. Nous avons des opportunités autant les saisir, autant faire que le site progresse. C'est le souhait de l'équipe, de tout le monde. Je pense que vous faites un très mauvais calcul et vous n'avez aucune ambition pour la ville.

M le Maire : c'est bref mais c'est dit.

M LORIAUD : je pense que ce soir est un grand jour. Un grand jour pour la ville de Blaye de voir autant de projets cohérents résultant de cet appel à projet. Depuis 2009, nous travaillons ardemment à la réouverture des volets et tout cela validé par le Comité Scientifique du Réseau Vauban qui à l'époque nous avait conseillé de pouvoir glisser dans la Citadelle différentes activités telles que la restauration, du commerce, de l'habitat, du gite, … C'est pleinement la réponse au défi qui nous avait été lancé en 2009. Ce soir c'est un grand jour car cela fait bien longtemps qu'il n'y a pas eu ce type de projet pour la Citadelle, pour notre ville. Je me réjouis que des investisseurs, qu'ils soient petits ou gros, s'intéressent à notre patrimoine et viennent à la fois le restaurer et développer par la suite l'emploi et enrichir l'économie locale.

Mme SARRAUTE : je ne comprends pas votre positionnement. Je ne vois pas ce que vous reprochez à ces conventions et notamment aux propositions qui sont présentées. Vous dites qu'il y a un manque de

méthodologie, alors que je pense que l'appel à projets est une très bonne méthodologie. Je ne vois pas ce qu'il y aurait pu avoir de mieux en termes de méthodologie sachant qu'il y avait des critères définis, un cahier des charges encadré, une validation du Réseau Vauban. Ensuite les projets ont été examinés et ceux retenus semblent fiables. Cela n'empêche pas les interrogations sur la pérennité des projets mais je ne pense que cela soit en disant que cela ne va peut-être pas marcher qu'on ne va pas y aller. Le questionnement ne suffit pas pour justifier que l'on ne fait pas. Nous vivons à Blaye depuis longtemps, il y a la plus grande difficulté à faire vivre la Citadelle, au moment où enfin nous arrivons à avoir des propositions qui tiennent la route, je ne comprends pas votre refus et vos craintes et dire « nous ne voterons pas vos propositions ». Quand nous avons une personne comme M. FRADIN qui se positionne, on connait l'homme d'affaire qu'il est, les moyens financiers dont il dispose, je ne comprends pas votre position.

M WINTERSHEIM : tous ces projets sont très différents, certains ont de gros moyens et d'autres de petits moyens. Les projets retenus démontrent que nous n'avions pas d'apriori sur les projets et qu'il était tout à fait possible d'engager un projet dans la Citadelle même avec des petits moyens. C'était tout à fait faisable.
Sur les travaux à réaliser, sur un bail de 30 ans, nous demandons seulement la restauration de la toiture et de la charpente, cela représente par casernement une somme de 16 000 € subventionnés à 40 % par la DRAC donc un reste à réaliser de 10 000 €. Ceux ne sont pas des sommes exorbitantes. A cela, bien sûr, se rajoute d'autres frais dont ceux d'aménagement mais sur cela nous ne fixions pas de délais. Les porteurs de projets les réalisaient comme ils le souhaitaient. Sans droit d'entrée, on peut réaliser un projet dans la Citadelle. Donc ceux qui n'ont pas su saisir cette opportunité c'est dommage. Concernant le contexte économique, à la différence de ce que vous dites, le contexte est plutôt favorable, on est en permanente augmentation du nombre de visiteurs et du nombre de bateaux. Dire que le contexte économique n'est pas favorable, je ne suis pas d'accord. Peut-être que globalement le contexte économique n'est pas florissant pour tout le monde mais à la Citadelle de Blaye, tous les voyants sont au vert et c'est le moment d'engager quelque chose. Je pense que cela des personnes l'ont compris.

Arrivée de Mme BAYLE à 20 h 48.

M WINTERSHEIM : Concernant le montage juridique complexe que vous semblez remettre en cause, et bien c'est le seul possible. La convention d'occupation du domaine public c'est le seul montage juridique possible. Cette convention nous l'avons construite avec la notion de «constitutive de droits réels» car les gens rénovent, font des travaux car nous n'avions pas la possibilité de faire les travaux à leur place puis de leur louer le bâtiment. La ville n'avait pas les moyens pour cela, la ville devra engager d'autres travaux. Et c'est le moyen pour les blayais de voir engager plusieurs centaines de milliers d'euros de travaux dans la Citadelle sans que cela ne leur coûte. C'est cela qui est important, c'est le talent de ce projet.

M BODIN : juste dire que notre inquiétude est légitime. On avait évoqué la même problématique lors de la rénovation du Mess des Officiers, d'ailleurs les volets sont fermés je crois au Mess des Officiers.

M le Maire : le Mess des Officiers, il y a une convention qui organise parfaitement les obligations. Nous activerons les articles nécessaires afin de protéger évidemment les intérêts de la ville de Blaye. J'aurais aimé avoir les mêmes possibilités sur le dossier de La Yole, au pied des remparts. Nous avons renforcé le contenu de cette convention et cela permettra de trouver une issue. Mais je rajouterai que le Mess des Officiers, s'il a fermé à nouveau les volets, premièrement sanitairement le bâtiment est restauré, il n'est plus en ruine (si je regarde égoïstement le dossier c'est déjà un plus), deuxièmement il n'a pas fermé pour raison économique, pour raison de manque de viabilité économique, manque de débouchés, c'est autre chose. Je n'ai pas à communiquer là-dessus. Mais c'est une affaire qui peut fonctionner car il y a un repreneur qui s'est fait connaître. Si cela avait été une catastrophe financière, il n'y aurait pas de repreneur à ce jour.

Sur le Mess des Officiers, nous n'avons pas de chance sur l'exploitation même de l'affaire.

Je rappellerai que la Citadelle nous l'avons en propriété depuis 1954, que nous sommes en 2015, et qu'en 60 ans, elle n'a jamais fait l'objet d'une stratégie à moyen et long terme, claire. Il n'y a jamais eu, en 6 décennies, un projet politique conduisant à une renaissance globale de ce site. Je crois que ce soir, cela avait d'ailleurs été

annoncé lors de la campagne électorale, nous concrétisons, et le montage juridique n'est pas complexe. Il est tout fait en adéquation avec l'objectif.

Sur le devenir, je pense qu'il faut oser et les intérêts des uns et des autres sont protégés, donc la ville ne prend pas plus de risque qu'elle n'en a pris pendant 6 décennies. Si cela était si facile que cela, l'affaire de la Citadelle serait réglée depuis bien longtemps. C'est parce que c'est difficile que le site en est là où il en est aujourd'hui.
Que faisions-nous par le passé ? Nous faisions les pompiers municipaux, juste avant l'écroulement d'une toiture, d'une charpente. On montait un dossier qui prenait quelques années. La municipalité mettait au minima 20 à 25 % du montant des travaux.
Prenons l'exemple du Pavillon de la Place : 300 000 € environ ont été injectés dans les travaux de couverture et de charpente et 10 ans plus tard pourquoi faire ? Pour avoir un bâtiment qui a été pillé, dévasté, que nous avons dû murer avec aucun usage. Est-ce que c'est cela le bon usage de l'argent public ? 300 000 € pour éviter qu'une charpente ne s'effondre et que cela ne fasse mauvais effet dans le journal. On a fait la même chose sur tout un tas de bâtiments mais pour quel usage derrière ?

Si je prends le Couvent des Minimes : magnifique réalisation : 2,5 millions d'euros mais pour quel usage ? Quelques associations que nous avons installées, c'est bien car nous nous en servons mais c'est 30 à 40 000 € de coût de fonctionnement par an (ménage, chauffage, éclairage, eau, …). Mais est-ce bien utilisé 2,5 millions d'euros franchement ? Moi je me pose la question.
Nous avons voulu être en rupture avec cela et notre projet politique est de redonner vie dans la Citadelle. Quand les gens viennent visiter la Citadelle, ils ne viennent pas rencontrer les artisans d'Art, ils ne viennent pas rencontrer telle ou telle structure, ils viennent d'abord visiter le monument historique qui est la Citadelle de Blaye et son verrou. Vous pouvez y mettre ce que vous voulez à l'intérieur, ils viendront. C'est comme la Tour Effel, comme d'autres monuments emblématiques. Il y aura peut-être moins d'artisans d'Art, nous n'avons pas pu faire affaire avec eux, ce n'est pas grave, on se sépare et on ne se fâche pas. Par contre nous aurons un musée rattaché à celui de Bordeaux. Quand vous dites que M. FRADIN est « tout à fait personnel et subjectif dans l'approche de ses acquisitions, de ses réhabilitations » : moi franchement la première fois que nous l'avons rencontré c'était le 6 mai 2011. Nous lui avons fait visiter la Citadelle comme à d'autres investisseurs et aucune suite a été donnée. Le temps est passé et il s'est à nouveau manifesté car il a réalisé qu'il pouvait faire quelque chose de très intéressant avec Bordeaux et l'Estuaire. Quand il est revenu revisiter et fait part de son projet, franchement, je me disais que Blaye avait beaucoup de chance. C'est la première fois que Blaye attire ce niveau d'investisseur, ce niveau de passionné d'histoire et des Arts. Personnellement, je ne vais pas faire la fine bouche, pour une fois que cela arrive. Nous mettrons tout en œuvre, en restant bien sûr parfaitement carré dans le cadre de la convention et dans le cadre de la défense des intérêts de la ville de Blaye, pour que ce projet voit le jour. M FRADIN nous semble très motivé. La convention pourrait être signée en février ou mars. Si vous souhaitez que M FRADIN vienne exposer son projet en commission, il n'y a aucun problème pour que nous lui demandions. Il est déjà venu le présenter aux autres porteurs de projet, il y a 15 jours. Il est venu en personne, il ne soustraite pas ces affaires-là. Quand on voit Villebois-Lavalette à côté de Cognac, depuis 20 ans ce qu'il y a fait, je ne vois pas ce qui peut lui être reproché. Il a toutes les portes d'entrée au niveau de la DRAC, il est reconnu, c'est une marque en tant que telle sur la rénovation de ce type de bâtiments anciens, d'autant plus qu'il fait intervenir un grand nombre d'associations. En tant que municipalité, il faut savoir avancer et prendre certains risques, il faut oser.
Vous dites la méthode : la méthode honnêtement, mes chers collègues de l'opposition, contrairement à ce que j'ai pu vivre auparavant où nous découvrions les choses en conseil, je ne vois pas ce que l'on peut nous reprocher. Nous en parlons depuis 2009, 2010, nous avons rencontré le Comité Scientifique et Technique du Réseau Vauban. Les feux sont au vert partout, la démarche politique a été présentée au niveau de la DRAC. Nous l'avons mis dans notre programme politique électoral en 2014. Nous poursuivons aujourd'hui notre chemin malgré les nombreuses attaques dont nous avons fait l'objet mais nous les avons gérées le mieux possible dans le sens des intérêts de la ville de Blaye. Nous avons été amenés également à nous défendre dans une procédure judiciaire que nous avons gagnée. Nous avons réussi à faire reconnaitre la Citadelle comme domaine public à part entière. Nous faisons l'objet d'une jurisprudence nationale après Chambord et nous avons l'honneur d'être dans les revues spécialisées juridiques de défense du Patrimoine. Nous avons passé tous ces obstacles. Franchement cet appel à projet, pour moi, il a produit au-delà de toutes nos espérances. Si tout cela se met en route, je pense qu'à la fin du mandat, il ne restera pas grand-chose à charge de la ville. Après qu'il y ait dans l'ensemble, des projets qui auront des soucis et d'autres qui fonctionneront bien, c'est la vie comme c'est la vie

au niveau du cours commercial de la ville de Blaye, comme tout privé qui ose qui investit et après cela fonctionne à merveille ou un peu moins bien. Mais si cela fonctionne moins bien, il y a aussi dans la convention des articles qui interviendront pour gérer ce genre de situation. Les projets peuvent être cédés, transmis à d'autres porteurs de projet.
C'est une véritable renaissance à laquelle nous devrions assister des projets sur lesquels nous communiquons car il est tout à fait normal que le public sache ce qu'il va se passer dans les semaines qui viennent. Nous avons été parfaitement transparents. Je ne vois pas ce que l'on peut nous reprocher sur la méthode. Nous sommes imprenables sur la méthode. Que l'on soit opposé, ce n'est pas un problème, vous en avez heureusement le droit et la liberté mais comprenez aussi qu'en réaction nous apportions les éclairages faces à vos propos. Nous allons poursuivre dans cette orientation et franchement depuis 1954, pour la première fois, nous avons une ligne directrice, elle n'est pas absente, et vous le savez, à moyen et long terme.
Quand je verrai les petites grues, les camionnettes, les maçons, les artisans, la remise en forme architecturale d'avant 1820 des toitures en redans, rien que cela, cela mérite. Nous redonnerons un relief à l'ensemble de ces bâtiments qu'il a perdu. Ça c'est déjà positif et ce sera très émouvant. Et dans le même temps, la municipalité pourra s'occuper d'autres choses. Le privé prend toute sa place dans la Citadelle et le public continuera à gérer les communs et surtout l'enveloppe.
Nous avons plus de 4 km de remparts, c'est tout de même suffisant pour occuper des municipalités futures ou des Communautés de Communes (CDC).
Des CDC pourquoi ? : Je l'ai annoncé à la commission il y a 1 mois. Nous avons ouvert le chantier du transfert de gestion de la Citadelle vers la CDC. Nous avons eu une première discussion au niveau du bureau communautaire, demain je l'annoncerai au niveau du conseil communautaire. Il y a un travail d'étude en cours entre les services municipaux et les services communautaires afin d'évaluer la charge financière à transférer et les conditions de transfert car un monument de 25 hectares ça ne se transfert pas en trois quart d'heure. Il faut que la CDC sache ce qu'elle va prendre en gestion et ce que la ville continuera à faire pour le compte de la CDC. C'est un bon cas d'école pour développer la mutualisation des moyens entre la CDC et la ville de Blaye. Jusqu'à ce jour, nous avions des difficultés pour développer la mutualisation des moyens, la Citadelle est un outil extraordinaire pour activer la mutualisation qui sera un facteur très important pour la dotation globale de fonctionnement de demain de la CDC.
Je crois aussi que c'est le moment de transférer la Citadelle dans l'état actuel des choses car quelques soient les fusions, notre CDC sera un jour à minima à 40 000 habitants, peut-être plus. Il sera plus judicieux avec une CDC de 30 à 40 000 habitants de gérer la Citadelle qu'une commune qui n'en a que 5 000.
C'est le moment historique de réussir ce transfert de gestion. Ce n'est pas une petite opération.
En ce moment, nous vivons 2 moments historiques sur la Citadelle : la renaissance par l'appel à projet et le transfert de gestion vers la CDC.

M VERDIER : de toute façon, cela n'a pas été une chose facile à prendre, pour nous tous, de laisser partir les artisans car il y a forcément des gens qui vivaient là-haut qui auront des difficultés après. Cela a été des moments de débats entre nous mais il y a un moment où il n'y a plus de solution, quand on est au pied du mur, on ne peut pas rester des années sans rien faire, il faut se tourner vers l'avenir.
Comme le dit Denis, les projets qui arrivent, peuvent sembler perdre le fil conducteur qu'il y avait avant, dans le sens où il y avait une ouverture des volets orientée vers les artisans. Mais d'une manière pragmatique, si cela ne marche plus, il faut prendre une autre orientation et cette orientation-là, il faut la soutenir. Peut-être qu'elle comporte des erreurs, peut être que plus tard on se dira que l'on n'a pas pris les décisions qu'il fallait prendre, mais de toute façon elle a le mérite de ne pas laisser cette Citadelle à l'arrêt car si on la laisse à l'arrêt, elle est morte. Je pense que c'est bien et que c'est regrettable pour nos artisans, nous en sommes tous conscients, mais il faut prendre une décision et se tourner vers l'avenir. Il y a deux pôles, les grosses pièces dont un avec l'ouverture d'un musée et il y a les casernements. Nous ne sommes pas forcément tous d'accord sur les projets concernant les casernements mais ils ont le mérite d'exister et de permettre une rénovation et surtout que dans le temps cela s'écroule.

M le Maire : je terminerai par dire que nous avons travaillé sur le pôle santé depuis des années et en parallèle la Citadelle deviendra un vrai pôle culturel, un formidable pôle culturel. Dans tout ce qui vous a été exposé, si je rajoute les 4 artisans d'Art qui restent actuellement, en fait il n'y a que des projets culturels, pas de made in China, même les gîtes sont traités par l'axe culturel. Un gîte traité par un antiquaire, avec un certain standing, est

bien oui, il y a une dimension culturelle. Je pense que c'est toujours plus fort qu'une artothèque qui n'a jamais vu le jour. C'est toujours plus fort que n'importe quel projet qui n'a jamais vu le jour.

Qui peut s'opposer à ce que Blaye soit mis en satellite avec le musée de la Mer et de la Marine ? Nous devons travailler la mise en satellite de Blaye avec Bordeaux car Bordeaux développe le tourisme en envoyant les touristes un peu plus loin. C'est une chance formidable que l'on a avec M. FRADIN en allant sur ce projet. Vous ne voyez pas le projet d'ensemble mais avoir des résidences d'artistes franchement, on en rêvait mais nous n'avions pas les moyens de le faire ni de les animer.
On peut toujours avoir de grandes idées dans la vie sauf que les grandes idées quand elles restent au placard et que l'on a amusé la galerie des années, il faut les remiser. Il faut être un peu plus pragmatique et mettre en œuvre ce qui est possible. Et nous avons rendu cela possible. Franchement si à la fin du mandat je vois que tout ce qui a été énuméré réalisé, même si ce n'est pas parfait, je ne cherche pas la perfection, je cherche que demain soit mieux qu'avant-hier, cela aura été une réussite. Nous serons critiqués, j'en suis certain. Dès que quelque chose n'ira pas bien, il y aura de grandes déclarations. Il n'empêche qu'en 60 ans, c'est la première fois que nous sommes à la veille de la renaissance de ce site historique. J'en suis très heureux et très fier.
Nous avons tous, intérêt à travailler dans le même sens pour que cela réussisse. Ce n'est pas la réussite d'une équipe municipale mais c'est la réussite de la ville de Blaye, et la réussite du Monument. Nous, une fois partis cela restera et continuera. Si dans 20 ans cela fonctionne pleinement, qui seront les gagnants ? Les Blayais bien sûr, c'est le vaisseau amiral du territoire. Ne faisons pas la fine bouche, arrêtons de nous critiquer, soyons solidaire et ayons un minimum de confiance. Et arrêtons de faire payer le public pour ne pas faire grand-chose avec.

M VERDIER : surtout que d'un point de vue culture, je pense que dans le futur nous avons intérêt à mutualiser car quand on voit les diminutions de budgets, les communes pourront faire de moins en moins de choses elles-mêmes. L'avenir est vers une mutualisation des budgets culturels afin d'avoir des meilleures propositions. La culture est toujours le premier poste touché par les réductions de dépenses. Il faut réagir tout de suite.

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Mme BUTTAZZONI a candidaté afin de disposer d'un casernement situé au 3 rue du Couvent des Minimes. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 40 m²) sera dédié aux activités suivantes :
- réserve de vêtements pour la boutique adjacente « MINH vintage »
- espace de repos personnel (avec point d'eau et sanitaires).

Il pourra être également envisagé, dans les années à venir, un aménagement pour une location de tourisme ou un pied à terre personnel.

Certaines notions de la convention sont :
- une durée d'occupation de 30 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
    - reprise de la couverture (reprise des arases)
    - couverture en tuiles creuses
    - charpente
- une redevance annuelle, composée :
    - d'une part fixe de 500 € (250 € la première année),

- d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 € HT, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.
La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 4 : Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M BODIN et M CAVALEIRO par procuration

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

19 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernements - Mme MORANT

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Mme MORANT a candidaté afin de disposer d'un casernement situé au 17 rue du Couvent des Minimes. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 38 m²) sera dédié aux activités commerciales suivantes :
- antiquités – brocante
- livres anciens et modernes.

Certaines notions de la convention sont :
- une durée d'occupation de 30 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
  - reprise de la couverture (reprise des arases)
  - couverture en tuiles creuses
  - charpente
- une redevance annuelle, composée :
  - d'une part fixe de 500 € (250 € la première année),
  - d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 € HT, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.
La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 4 : Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M BODIN et M CAVALEIRO par procuration

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

20 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernements - Mme SANCHEZ

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

Mme SANCHEZ a candidaté afin de disposer de deux casernements situés au 6-8 avenue du 144e RI. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 77 m²) « boutique de cadeaux / souvenirs » sera dédié aux activités suivantes :

- conception, création, réalisation, négoce, vente d'articles et d'objets touristiques et/ou de souvenirs, de cartes postales, de livres, de produits régionaux et du terroir et d'articles textiles, de décoration et de maroquinerie,
- promotion, communication touristique, exploitation d'un site internet marchand ou non, formation,
- dépôt vente de tous produits artisanaux ou non, liés à la région Aquitaine,
- les opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

Certaines notions de la convention sont :

- une durée d'occupation de 30 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
  - reprise de la couverture (reprise des arases)
  - couverture en tuiles creuses
  - charpente
- une redevance annuelle, composée :
  - d'une part fixe de 1 000 € (500 € la première année),
  - d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 € HT, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.
La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 21
Abstention: 1 : M. VERDIER
Contre : 4 : Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M BODIN et M CAVALEIRO par procuration

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

21 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernements - SAS Le Carré Vauban

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

La Société « LE CARRÉ VAUBAN », représentée par M. Jean Vincent BIDEAU, a candidaté afin de disposer des casernements situés aux 5 - 7 place d'Armes. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 100 m²) avec une terrasse attenante de 98 m², sera dédié aux activités suivantes :
- restauration sur place et à emporter, bar à vin, vente d'alcool sur place et à emporter,
- organisation de soirées à thème autour du vin et des produits régionaux,
- organisation d'évènements types mariages et cérémonies en soirée.

Certaines notions de la convention sont :
- une durée d'occupation de 50 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
    - reprise de la couverture (reprise des arases)
    - couverture en tuiles creuses
    - charpente
    - autres travaux de restauration des locaux, décrits en annexe 4 de la convention
- une redevance annuelle, composée :
    - d'une part fixe de 1 000 € (500 € la première année),
    - d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 € HT, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Ce projet de convention ne concerne que les casernements. L'occupation de la terrasse fera l'objet d'un autre acte.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.
La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 4 : Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M BODIN et M CAVALEIRO par procuration

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

22 - Convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels - Casernements - SAS Le Chai Vauban

Rapporteur : M.WINTERSHEIM

Par délibération du 19 mars 2013, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour les locaux de la Citadelle et notamment les casernements.

Dans le cadre de ce projet de « réouverture des volets », la ville de Blaye a lancé un appel à projets en mai 2015, afin de communiquer sur les locaux encore disponibles.

La Société « LE CHAI VAUBAN », représentée par M. Jean Vincent BIDEAU, a candidaté afin de disposer de 3 casernements situés au 23 – 25 - 27 rue du Commandant Merle. Son projet a été retenu par la commission de sélection le 13 novembre 2015.

Cet espace (environ 107 m²) avec un espace extérieur privatif de 80 m², sera dédié aux activités suivantes :
- vente et dégustation de produits alimentaires, achat / vente de vins et d'alcools, organisation d'évènements, location de salles, vinification de vin, élevage de vin sur place et dégustations,
- organisation d'évènements types mariages et cérémonies en soirée.

Certaines notions de la convention sont :
- une durée d'occupation de 50 ans,
- la réalisation des travaux suivants à la charge du bénéficiaire :
    - reprise de la couverture (reprise des arases)
    - couverture en tuiles creuses
    - charpente
    - autres travaux de restauration des locaux, décrits en annexe 4 de la convention
- une redevance annuelle, composée :
    - d'une part fixe de 1 500 € (750 € la première année),
    - d'une part variable calculée en fonction du chiffre d'affaire annuel de l'année N-1. Cette part variable est nulle si le chiffre d'affaire est inférieur à 100 000 € HT ; si celui-ci est égal ou supérieur à 100 000 € HT, elle est de 1,5% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € (limité à 1% du chiffre d'affaire supérieur à 100 000 € les quatre premières années à partir de la signature de la convention).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels et les documents afférents.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.
La commission n°7 (Politique Economique - Commerce/artisanat - Tourisme - Emploi - Unesco - Services Publics - Transports - Foires/marchés) s'est réunie le 4 décembre 2015 et a émis un avis favorable.

Pour : 22
Abstention: 0
Contre : 4 : Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M BODIN et M CAVALEIRO par procuration

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 21h23

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.

APPEL A PROJETS POUR LA CITADELLE DE BLAYE

Présentation des projets retenus

Conseil Municipal - Mardi 15 décembre 2015

M. FRADIN

Locaux : Pavillon de la Place + Porte de Liverneuf + Porte Royale

Projet : <u>Pavillon de la place</u> : Détachement du musée de la mer et de la marine de Bordeaux, avec présentation spécifique de Blaye et de l'estuaire
En synergie directe avec le Musée de Bordeaux, il y aura :
- Un fonds permanent (l'histoire, le devenir, le milieu, les espèces, l'homme et la mer)
- Des expositions temporaires à thèmes spécifiques, en écho avec le musée de Bordeaux
- Au 1er étage : accueil possible des associations locales en rapport avec Blaye et l'estuaire
- Cour intérieure : animations culturelles et artistiques (symposiums de sculptures, concerts, expos…)
- Adjonction d'un café, salon de thé et brunch

<u>Porte de Liverneuf et Porte Royale</u> : Logements pour des résidences d'artistes, chercheurs, conférenciers, invités et visiteurs de la Citadelle…

Horaires : Ouverture toute l'année (horaires en fonction des saisons)

Planning : Etabli conjointement à celui du [illegible] (ouverture prévue fin 2017)

M. RIGLET / M. BIDEAU / M. YVETOT / M. DIBELLA

Locaux : 5 casernements (n°1 à 5) + butte au-dessus de la place d'armes

Projet : **-** Bar à vin "Le pré carré" avec terrasse couverte + jardin intérieur

- Chai pédagogique (+ plantation de différents cépages sur la colline)

2 salles de réception

(Projet de boutique - produits du terroir et épicerie fine - à étudier par la suite)

Horaires : Ouvert toute l'année :

Bar à vin : tous les jours en haute-saison, 4 jours / semaine en basse saison

Séminaire / chais : sur réservation groupes

Les + : Pas de bar à vin dans la Citadelle ; Valorisation terrasse et jardin ; Création d'un chais de dégustation (avec plantation cépages) & salles de réception ; ouvert toute l'année

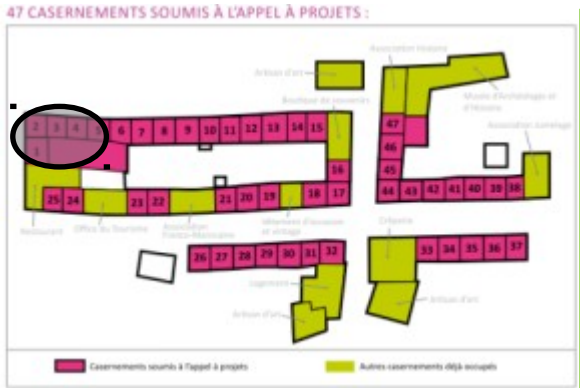

AUTOUR DE LA CITADELLE

Locaux : 2 casernements : n°16/17

Projet : Déplacement de la boutique de souvenirs
Sous-location des 2 anciens casernements : 2 gîtes en basse-saison et magasin saisonnier (artisanat, commerce…) en haute-saison

Les + : Boutique située sur un axe passant

MINH

Locaux : 1 casernement (n°18)

Projet : Réserve de vêtements ; Espace de repos ; Eventuellement location de tourisme ou logement personnel dans quelques années

Les + : Casernement adjacent à la boutique déjà en place

MME MORANT

Locaux : 1 casernement (n°22)

Projet : Bouquiniste (achat / vente de livres anciens et modernes) + un peu de brocante / antiquité

Horaires : Juillet / août : ouvert du mercredi au dimanche
Avril / juin et sept / oct : ouverture du jeudi au dimanche
Nov / mars : ouverture les week-ends

Les + : Activité non présente dans la Citadelle

THT SITES GIRONDINS

Locaux : 2 casernements : n° 14 et 15

Projet : Live escape game
(jeu de résolution d'énigmes pour sortir de la pièce - autour de la Duchesse de Berry…)

Horaires : Ouvert tous les jours de l'année,
sauf 24/25 décembre et 31 décembre / 1er janvier

Calendrier : Lancement de l'activité prévu en juin 2016

Les + du : Tourisme innovant et ludique, adapté à l'accueil de groupes ; Valorisation patrimoine

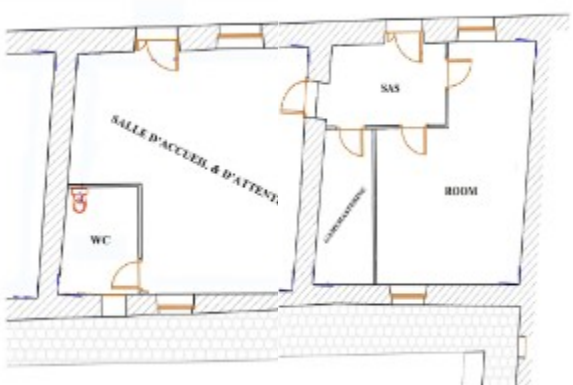

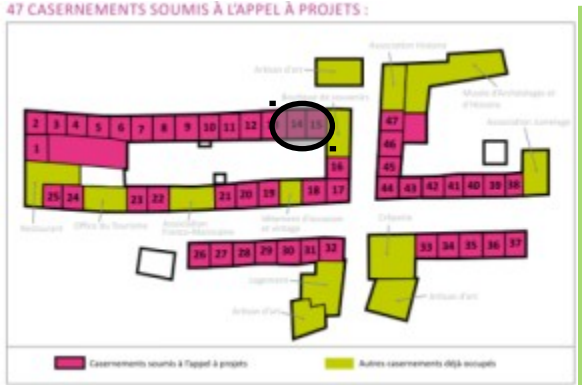

GIRONDE HABITAT

Projet : Logements locatifs aidés

Locaux : Casernements n°7 à 13 et 38 à 43

Les + : Mixité d'usage dans la Citadelle ; Logement social *(accessible à 70% des girondins)*

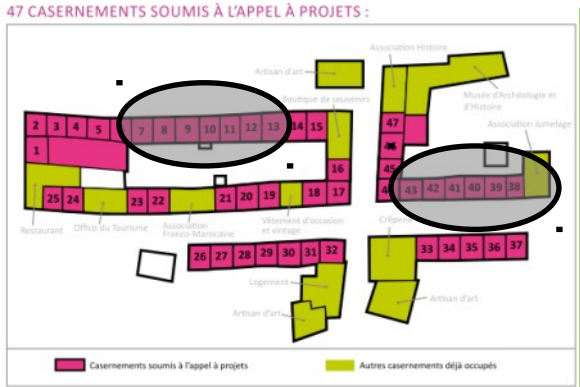

BLAYE I Citadelle

Plan de repérage

Echelle : 1/750°

Novembre 2015

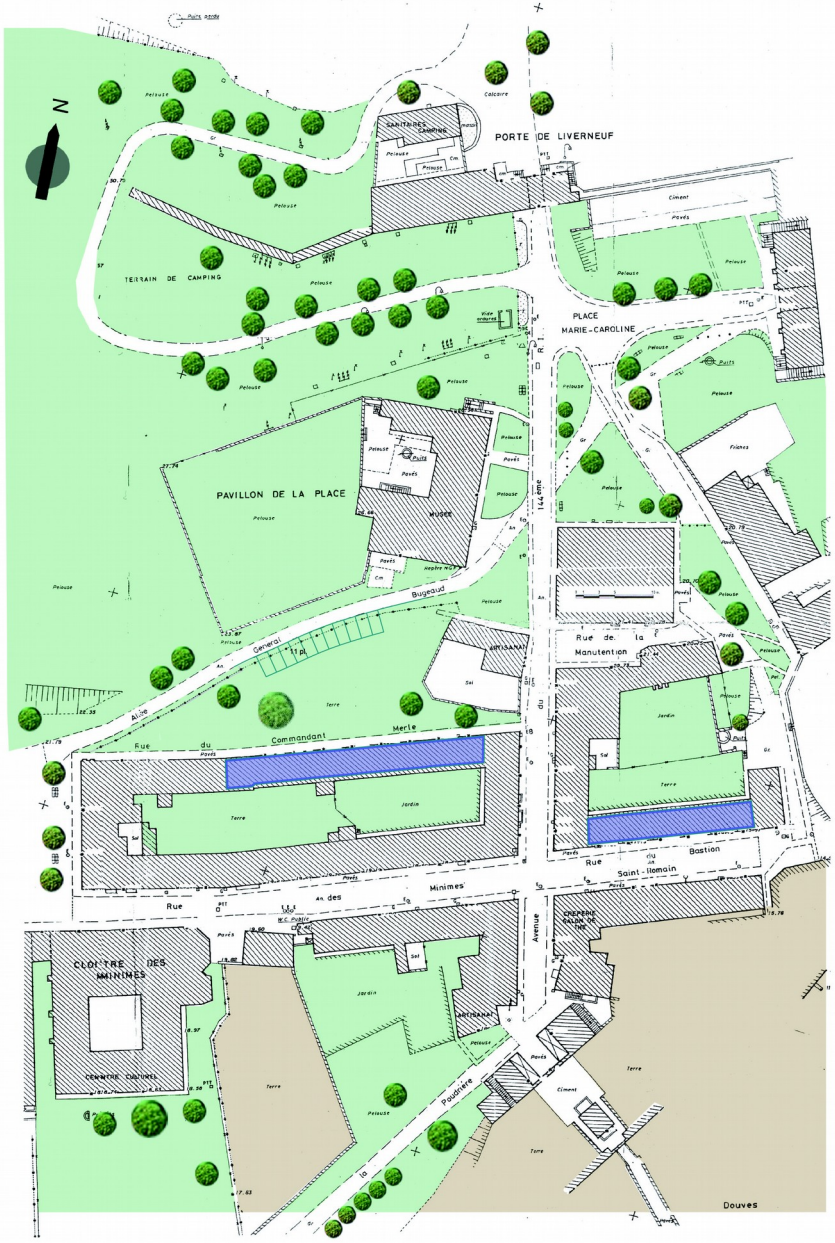

BLAYE I La Citadelle

Rue du Commandant Merle

6 logements

Echelle : 1/200°

Novembre 2015

BLAYE I La Citadelle

Rue du Bastion Saint Romain

5 logements

Echelle : 1/200°

Novembre 2015

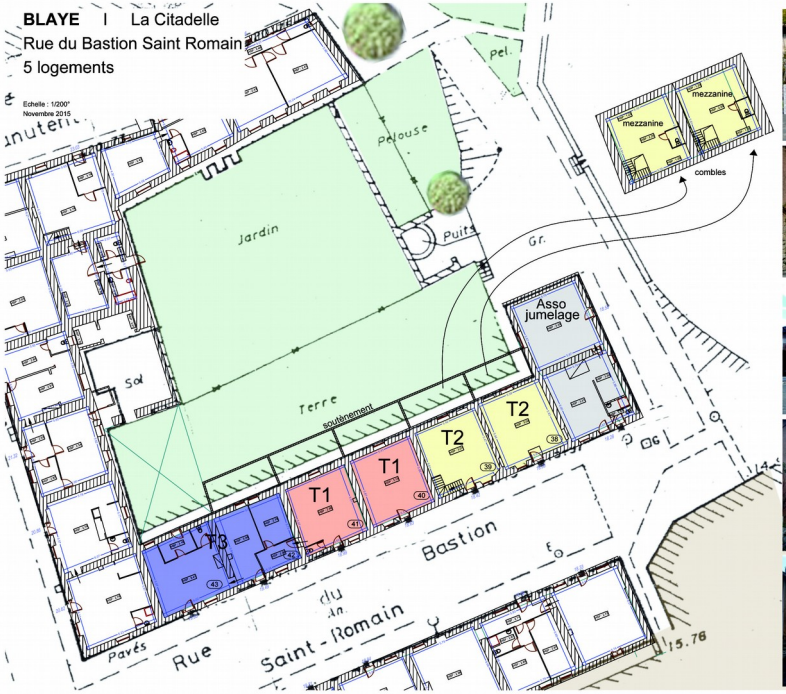

M. MORIER BERNARD ET NICOLAS

Locaux : 2 casernements avec jardins (n° 46/47 – jardin privatif)

Projet : Les « gîtes de l'antiquaire » : 1 gîte de grand standing avec 1 pièce à vivre

+ 2 chambres + 2 salles de bain + 2 toilettes

Horaires : Ouvert toute l'année

Les + : Peu d'hébergements touristiques sur le territoire ; Gîtes meublés en XVIIe et XVIIIe siècle ; jardin valorisé

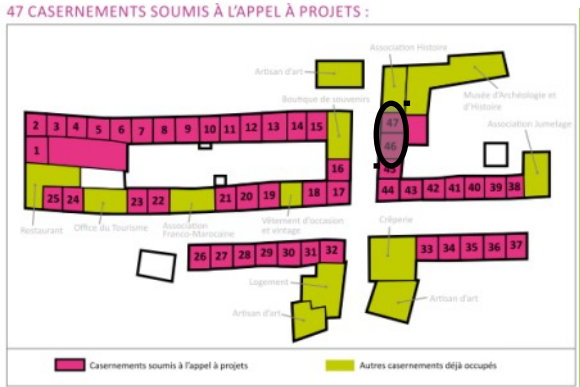

M. CHARLASSIER

Locaux : 2 casernements (emplacement à l'étude) : n°26/27 ; 31/32 ; 44/45

Projet : la Blaye,
- Lieu de transmission du patrimoine blayais et de l'estuaire (histoire et nature de gastronomie...)
- Lieu de rencontres et d'échanges (expositions, animations, conférences-débats, animations jeunesse…)
- Consultation / vente d'ouvrages (écrivains locaux, patrimoine régional, ouvrages sur mer et marine notamment édités par le Musée…)
- Dégustation / vente de produits locaux
- Relais du Musée de la Marine
- Espace de convivialité avec dégustation de café, thé, brunch…

Horaires : Ouverture toute l'année.
Ouverture possible en soirée. Adaptation en fonction des évènements.

Les + : Valorisation du patrimoine

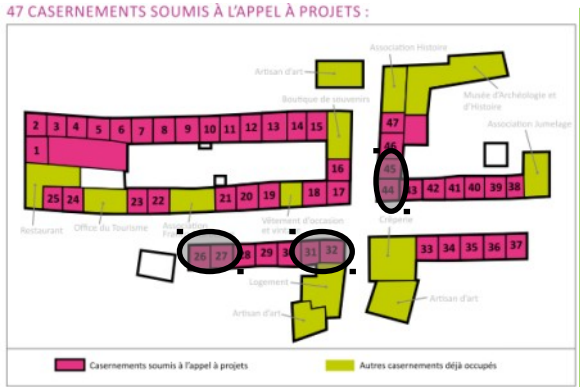

MME VALLADE

Locaux : 1 casernement (n°19)

Projet : Ateliers ludiques et pédagogiques enfants + vente de jeux + habitation

Horaires : Toutes les vacances scolaires + mercredis et en complément les week-ends

Les + : Développement d'activités ludiques à destination des familles ;
Localisation sur un axe passant

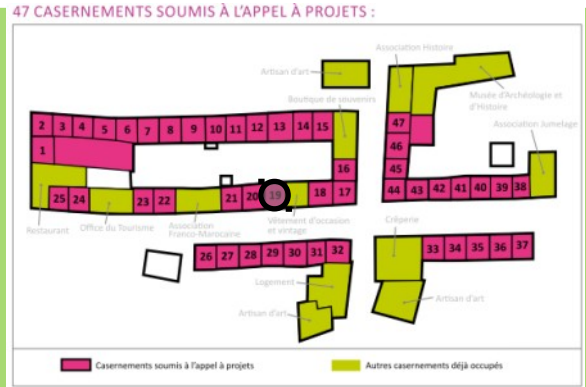

M. DICK ET MME FRANKEEN

Locaux : 2 casernements (emplacement à l'étude) : n°7 et 8

Projet : Création de gîtes touristiques

Planning : Ouverture 15 à 18 mois après la signature de la convention

Les + : Manque d'hébergement touristique sur le territoire ; expérience dans restauration patrimoniale et gestion B&B (Château Bellevue à Plassac)

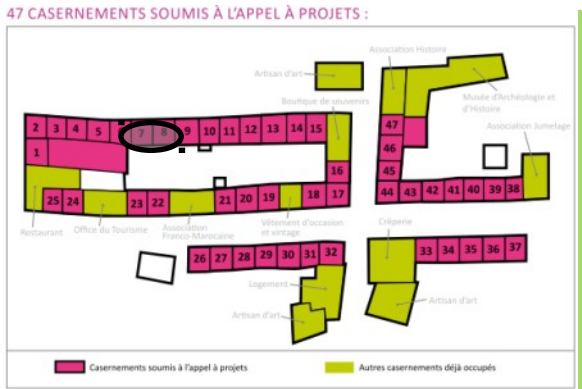

M. OUINEKH

Locaux : 2 casernements (à l'étude) : n°44 / 45

Projet : Boulangerie / viennoiseries / snacking / salon de thé

Les + : Pas de restauration rapide dans la Citadelle en 2016

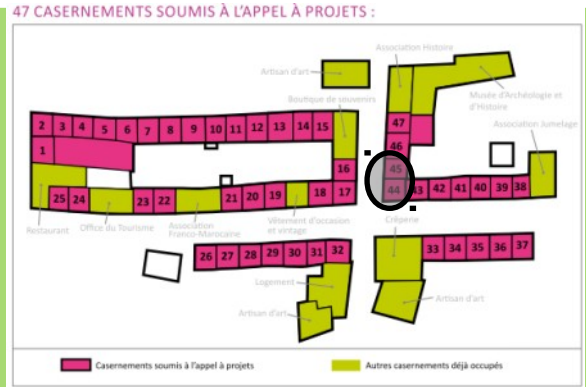

Mise en place de vignes sur la butte :
M. RIGLET

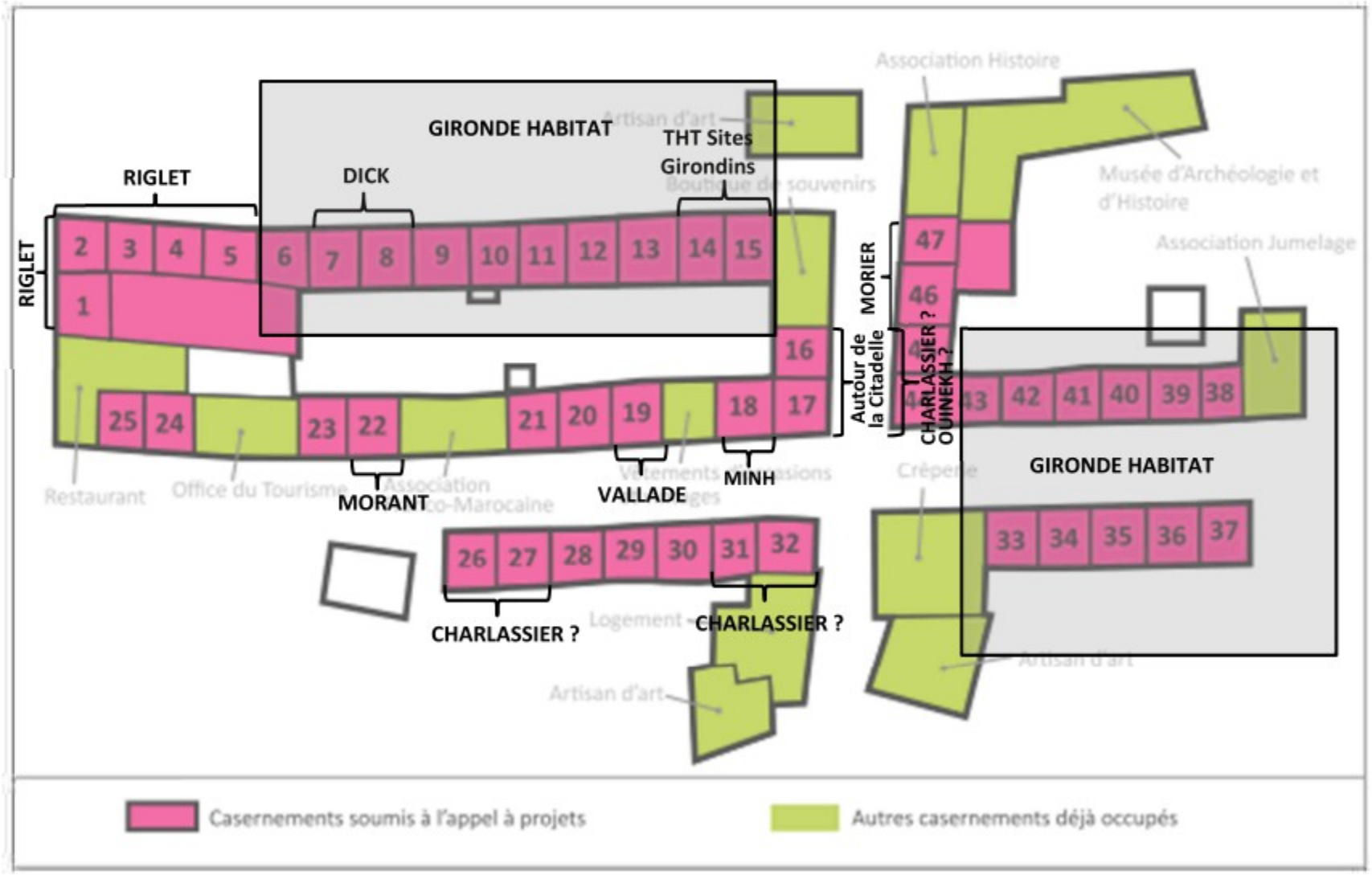

POUR LA SUITE

Pour les autres conventions : passage en CM en 2016, en fonction de l’avancée des projets